

L'essentiel de 2018

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

70 ANS D'ENGAGEMENT POUR LES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET L'EMPLOI À DOMICILE



#1

LE PARTICULIER EMPLOYEUR

Vers un meilleur accompagnement des parents et des publics fragiles

#2

70 ANS : RETOUR SUR UNE ANNÉE ANNIVERSAIRE

Le Grand Rex : un lieu d'exception pour fêter notre anniversaire

#3

LES TERRITOIRES

Retour sur les événements fédérateurs en régions

#4

DES ÉLUS ENGAGÉS !

Les élus portent la voix des particuliers employeurs sur les territoires

116

DÉLÉGUÉS ACTIFS AU SERVICE DE L'EMPLOI À DOMICILE

124

COLLABORATEURS RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

257

POINTS RELAIS PARTICULIER EMPLOI

406

CONVENTIONS ACTIVES


Fepem
FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE FRANCE

#1 LE PARTICULIER EMPLOYEUR

À la FEPEM, nous ne sommes pas qu'une histoire, nous sommes un patrimoine vivant ! Notre légitimité d'agir, nous la tenons de plus de 70 ans d'expérience et d'efforts pour bâtir un secteur solide avec et au service des citoyens ! Si 1 Français sur 4 a recours à un moment de sa vie à l'emploi à domicile, c'est parce que la solution que nous contribuons à organiser pour accompagner leur quotidien est efficace !

Nous avons fêté cette année anniversaire au Grand Rex, où près de 800 personnes étaient réunies pour partager la richesse du patrimoine vivant de notre secteur et impulser des projets d'avenir. Ensemble, nous avons évoqué les grands chantiers en cours qui nous permettent de faire un pas de plus vers la modernisation de notre secteur :

→ Renforcement de la professionnalisation des salariés et développement de leurs compétences, modernisation de nos outils grâce à la numérisation et la simplification des démarches, développement de solutions innovantes pour répondre aux nouveaux rôles du domicile ;

→ Notre ambition est également de développer notre modèle au niveau européen. La France est le pays d'Europe le plus avancé en matière de structuration du secteur de l'emploi à domicile déclaré. La mobilisation d'élus et parties prenantes à Bruxelles à l'automne nous a permis d'engager les travaux d'élaboration d'un Livre Blanc « Emplois, famille et domicile dans l'Union européenne ».

Tous ces projets n'auraient pu aboutir sans le travail des équipes, élus et collaborateurs, qui se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire.

FAITS MARQUANTS

Prélèvement à la source : des dispositifs adaptés aux particuliers employeurs

Le gouvernement a mis en place les dispositifs portés par la FEPEM pour soutenir les particuliers employeurs.

Nous nous réjouissons que les propositions aient été entendues par le gouvernement :

- Le report de l'application du prélèvement à la source pour les salariés et les assistants maternels du particulier employeur au 1^{er} janvier 2020 ;
- Un acompte de 60 % versé à tous les particuliers employeurs au titre de leur crédit d'impôt, dès le 15 janvier 2019. Ce qui a permis de diminuer l'impact d'une avance de trésorerie qui aurait été conséquente pour les ménages ayant employé en 2017.

« La diffusion de l'information auprès des particuliers employeurs, tout comme la simplification des outils numériques ou encore le développement des dispositifs fiscaux et sociaux susceptibles de soutenir les ménages qui emploient à domicile, permettent de répondre aux besoins croissants d'accompagnement au domicile et d'anticiper le doublement du secteur à venir dans les 10 prochaines années » a déclaré Marie Béatrice Levieux, Présidente de la FEPEM.

À retenir

MENSUALISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT : un signal fort pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages

Depuis plusieurs années, la FEPEM demande d'installer conjointement, le prélèvement de l'impôt sur le revenu et le versement du crédit d'impôt dû par l'Etat aux particuliers employeurs, afin de soulager la trésorerie des ménages. Et ainsi éviter le risque accru de recours au travail non déclaré.

La FEPEM s'inquiète de l'impact direct et immédiat du prélèvement à la source sur la trésorerie des ménages et **demande aux pouvoirs publics, la mise en place du crédit d'impôt immédiat pour favoriser le travail déclaré.**

« Elle constituerait de surcroît une étape essentielle que le secteur de l'emploi à domicile et des particuliers employeurs appelle de ses vœux depuis de nombreuses années » a déclaré Marie Béatrice Levieux, Présidente de la FEPEM.

Accompagner le parent employeur

UN TITRE ENFIN RECONNU : Assistant maternel / Garde d'enfants

Depuis octobre 2018, le titre Assistant maternel/Garde d'enfants, porté par les branches salariés et assistants maternels du particulier employeur, est enfin reconnu par les pouvoirs publics. Ceux qui en sont titulaires sont désormais dispensés de la formation du Conseil départemental nécessaire à l'agrément.

En 2018, la FEPEM n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics sur la pénurie de main-d'œuvre à très court terme chez les assistants maternels. En effet, plus de la moitié sera à la retraite en 2030. La FEPEM qui représente 1,2 million de parents employeurs d'assistants maternels et de gardes d'enfants à domicile, a pris part aux travaux du groupe de travail, sous l'égide de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Ces travaux ont permis de proposer une refonte de la formation préalable des assistants maternels afin de renforcer leurs qualifications et la qualité de leur accueil. Pour que les parents employeurs continuent d'avoir accès à une offre d'accueil individuel suffisante, quantitativement et qualitativement, **nous avons porté les enjeux de qualité de l'accueil, d'attractivité du métier et des conditions de travail (santé au travail) dans le cadre des consultations organisées par l'Etat.**

Focus sur

Le café débat de l'Observatoire autour de l'accueil individuel des jeunes enfants

Le 5 juin 2018, l'Observatoire des emplois de la famille a organisé un café débat dédié à l'accueil individuel des jeunes enfants : **quelles pratiques innovantes pour répondre aux besoins d'accueil de demain ?**

Devant un public d'une cinquantaine de personnes, plusieurs thématiques ont été abordées pour répondre aux défis posés par l'accueil individuel des jeunes enfants : l'attractivité du métier pour les jeunes générations et l'insatisfaction de certains besoins d'accueil pour les familles (garde d'enfants en situation de handicap, en horaires atypiques, besoins d'accueil ponctuels...).

Cet événement a mis en avant des initiatives locales innovantes portées par de multiples acteurs : instances politiques, structures représentantes, structures mandataires, assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile ou encore par les parents eux-mêmes. À l'issue de ces présentations, la table ronde a été organisée autour de deux grands axes : l'assistante maternelle d'aujourd'hui sera-t-elle celle de demain ? Comment pallier localement l'absence de mode d'accueil ?



BAROMÈTRE N°24 :

164 000 assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

« Le vieillissement des assistantes maternelles. Etat des lieux et perspectives », Baromètre des emplois de la famille, juin 2018

En bref

LA FEPEM ET TOP-ASSMAT POURSUIVENT DES OBJECTIFS COMMUNS

La FEPEM s'engage avec Top-Assmat pour faciliter et accompagner les particuliers employeurs qui emploient un assistant maternel.

Top-Assmat, créateur du premier logiciel professionnel de gestion administrative destiné à 100 % à l'emploi d'un assistant maternel, participe à la professionnalisation de ce métier. Sa plateforme en ligne peut-être utilisée à la fois par le particulier employeur et par l'assistant maternel qu'il emploie. Grâce à ce partenariat, les parents utilisateurs de Top-Assmat peuvent ainsi bénéficier d'un accès privilégié à nos services.

ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS

16 281

QUESTIONS TRAITÉES PAR MAIL ET SUR NOTRE ESPACE PARTICULIER EMPLOYEUR

11 514

APPELS TRAITÉS

Zoom sur

LE MODE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : AUDITION AU HCFEA

La FEPEM est membre du collège Famille du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). À la demande d'Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, ce dernier a été chargé en 2018 d'évaluer la politique d'accueil du jeune enfant et de faire des propositions d'orientations pour les modes d'accueil.

Il préconise de créer de nouvelles places d'accueil pour mieux couvrir

les besoins des familles, et de renforcer la qualité et l'attractivité des modes d'accueil individuels. **Pour la FEPEM, auditionnée dans le cadre de ce rapport, le développement des compétences des assistants maternels et des gardes d'enfants est la première condition d'un accueil de meilleure qualité. Mais les parents employeurs doivent également être soutenus pour mieux accompagner**

la montée en compétences de leur salarié. Le Conseil de l'enfance a également remis à la ministre, un rapport pour lequel notre expertise a été sollicitée. **Il donne des repères concrets pour permettre à tous les modes d'accueil, d'identifier les objectifs et les moyens d'une montée en qualité au service du bien-être et du développement optimal de chaque enfant.**



Sources : Acof, IRCEM, Observatoire des emplois de la famille, Rapport sectoriel de branches, édition 2019

Quelle prise en charge de la dépendance à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap ?

LA FEPEM S'ENGAGE AUPRÈS DES PUBLICS FRAGILES

→ Reconstitution de la convention CNSA/FEPEM

La convention entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la FEPEM a été reconduite pour une durée de 3 ans, en décembre 2018. Elle permet à la FEPEM et à ses partenaires de contribuer aux politiques sociales mises en œuvre sur les territoires à travers un meilleur accompagnement des particuliers employeurs, qu'il s'agisse de personnes âgées et/ou en situation de handicap.

→ Le mandataire : un acteur majeur pour le droit au répit de l'aidant

La loi pour un État au service d'une société de confiance, dite « loi ESSOC », consacre le droit au répit de l'aidant et prévoit une expérimentation pour 3 ans, de la prestation de suppléance à domicile. Cette prestation permet au proche aidant d'une personne âgée ou en situation de handicap, de s'absenter et de bénéficier de la présence d'un salarié au domicile 24h/24h. Le mandataire est un des deux acteurs identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de cette aide au répit. Dans le cadre des travaux législatifs, la FEPEM a soutenu la consécration de ce droit au répit tout en sécurisant le recours au mode mandataire dans le cadre de sa suppléance.

→ La FEPEM poursuit ses actions en faveur des particuliers employeurs en situation de handicap

La FEPEM est membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH). Dans le cadre des travaux 2018, elle a abordé les difficultés liées à l'application de la délégation de gestes de soins sur les territoires. Nous avons également insisté sur la nécessité de mieux informer les particuliers employeurs, notamment en situation de handicap et les partenaires du secteur, sur ce dispositif. Ce qui permettra de faciliter sa mise en œuvre, toujours en concertation avec les professionnels de santé. Ce dossier reste ouvert et sera de nouveau une priorité en 2019.



Zoom sur

Le 1^{er} ouvrage de l'Observatoire sur « L'accompagnement du handicap à domicile »

Isabelle Puech et Abdia Touahria-Gaillard, toutes deux sociologues, ont publié en mai 2018, le 1^{er} ouvrage de l'Observatoire sur « L'accompagnement du handicap à domicile : enjeux moraux, sociaux et politiques ».

L'idée étant de mieux connaître et faire reconnaître les besoins ainsi que les attentes des 70 000 personnes en situation de handicap qui emploient elles-mêmes à leur domicile leurs aidants professionnels.

Le dialogue Social au service de l'emploi

SANTÉ AU TRAVAIL : ON AVANCE !

Le 19 décembre 2018, l'Association en vue de la préfiguration de l'organisme de gestion national paritaire de la prévention et la santé au travail (APPOGN) a été constituée entre les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Les partenaires sociaux des deux branches ont convenu de lancer en 2019, une expérimentation sur une population donnée dans les départements du Cher, du Nord et du Rhône. L'objectif est de s'assurer de l'efficacité d'un dispositif de télé-médecine et d'outils médicaux connectés, en vue de garantir un suivi individuel de l'état de santé des salariés et la prévention des risques professionnels.

Dans ce cadre, l'APPOGN a pour mission d'assurer l'interface entre les particuliers employeurs, les salariés et l'ensemble des acteurs concernés par l'expérimentation, notamment dans un objectif de simplification des démarches administratives liées à la santé au travail.

COMMISSIONS PARITAIRES TERRITORIALES : DES INSTANCES INNOVANTES

En tant qu'instances de dialogue social territorial du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, les Commissions Paritaires Territoriales (CPT) doivent permettre de répondre aux orientations portées par les branches, en facilitant leur déclinaison et leur adaptation territoriale, dans le cadre des orientations et du plan d'action national définis par le Conseil National Paritaire du Dialogue Social (CNPDS).

Les CPT se réunissent au sein du Réseau Particulier Emploi qui leur fournit les moyens logistiques en termes d'accueil, d'organisation, de planification et de communication.

12 CPT

COMMISSIONS PARITAIRES
TERRITORIALES INSTALLÉES
SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE NATIONAL
AU 31/12/2018

6 sièges

POUR LE COLLÈGE
EMPLOYEURS (FEPEM)

8 sièges

POUR LE
COLLÈGE SALARIÉS

CHAQUE CPT ÉLIT
UN PRÉSIDENT ET
UN VICE-PRÉSIDENT
APPARTENANT CHACUN
À UN COLLÈGE DIFFÉRENT

En bref

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES SOCIALES DES SALARIÉS

Le 19 décembre 2018, un accord interbranches portant sur la création d'un organisme spécifique au sein de l'Opérateur de compétences (OPCO) et d'une Association Paritaire Nationale Interbranches (APNI) pour la mise en œuvre des garanties sociales des salariés a été signée entre les partenaires sociaux.

L'APNI doit assurer l'interface entre les particuliers employeurs, les salariés et l'ensemble des acteurs concernés dans la mise en œuvre des droits sociaux des salariés, jouant ainsi le rôle d'employeur relais. Elle permet notamment le développement de la formation professionnelle dans les branches des assistants maternels et salariés du particulier employeur.

#2 70 ANS RETOUR SUR UNE ANNÉE ANNIVERSAIRE

1948

Naissance FEPEM

1958

1^{ers} jalons
de la professionnalisation

1961

Création de la MUTEM
(mutuelle)

1973

Création de
l'IRCEM (retraite)

1980

Signature de la 1^{re}
convention collective
nationale des salariés
du particulier employeur

1991

Abattement fiscal de
50% pour les particuliers
employeurs

VOS VIES NOUS INSPIRENT !

Faire appel à un garde d'enfants à domicile, un assistant de vie ou un employé familial pour faciliter la vie de tous les jours, est désormais accessible à tous. Mais ce qui nous apparaît aujourd'hui comme une évidence est en réalité le fruit d'une longue histoire.

C'est cette histoire, qui vous appartient, que nous avons souhaité raconter lors de cette année anniversaire et sur un site dédié www.vosviesnousinspirent.fr

Initié et développé par les citoyens eux-mêmes depuis 70 ans, l'emploi à domicile s'est toujours naturellement inspiré de nos vies pour s'adapter, se démocratiser et répondre à nos nouveaux besoins.

Porteur d'innovation, sociale et technologique, l'emploi à domicile est aussi garant depuis toujours et pour toujours de valeurs humaines irréductibles.

Nous avons choisi de symboliser cette année anniversaire par la feuille de ginkgo biloba. Arbre oriental millénaire, il est réputé pour sa longévité. C'est l'arbre du mieux vivre et du mieux vivre plus longtemps. Placés sous le signe de cet arbre ancestral, entrons de plain-pied et avec enthousiasme dans une nouvelle ère, où le lien humain rencontre la robotique et l'intelligence artificielle, où le parcours de vie de chacun s'appuie sur l'emploi viable et responsable, où la rencontre intergénérationnelle est au cœur du projet de société de demain.



Plant de Ginkgo biloba



Label des 70 ans de la FEPEM

Temps forts de la matinée du 26 juin au Grand Rex

La FEPEM a tissé son réseau en 70 ans de manière extrêmement dynamique. L'objectif était de rassembler l'ensemble du secteur durant 5 temps différents.

→ **PARTAGEONS NOTRE HISTOIRE** : Entre engagement individuel et mémoire collective, nous avons retracé 70 ans d'histoire commune qui ont construit notre secteur. Cet événement était au cœur de la matinée du 26 juin puisqu'il a permis au public de plonger en immersion totale dans l'histoire de la FEPEM. Deux historiennes ont mis en lumière le travail mené par l'Observatoire des emplois de la famille, en revenant sur les moments structurant de notre histoire et les dates à retenir. La matinée a aussi été rythmée par un quizz interactif, des vidéos et des animations relatant la naissance de l'Ircem, d'Iperia l'Institut mais aussi du réseau Particulier Emploi.

→ **RASSEMBLEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION PARTENAIRES** : Iperia l'Institut, plateforme nationale de professionnalisation du secteur de l'emploi à domicile, a réuni l'ensemble des organismes de formation qu'il labellise. Ce fut un moment d'échanges et de débats autour de la réforme de la formation professionnelle, de l'impact du digital et de l'intelligence artificielle sur le formateur et, plus largement, de la compétence au service de l'emploi.

→ **LES RENCONTRES DE LA FONDATION DU DOMICILE** : Le domicile est le creuset de la transformation de la société. Ces premières rencontres ont été l'occasion de découvrir les nouveaux usages qui se dessinent et mettent la santé, le « care », les compétences citoyennes au cœur d'un nouveau modèle de société.

→ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRATION MANDATAIRES DE FRANCE** : La Fédération a présenté son rapport d'activité annuel 2017. Elle entend poursuivre ces actions autour :

- Du développement de la professionnalisation des structures mandataires et de la sécurisation des particuliers-employeurs par le Label Qualimandat® ;
- Du prélèvement des impôts à la source et des actualités du secteur pour garantir une information suffisante auprès de ses adhérents.

→ **ACCUEIL DES CONSEILLERS**

PRUD'HOMIAUX : Les nouveaux conseillers ont été accueillis par Claude Driaux, Président de la Commission Prud'homie FEPEM. Réunis pour la première fois, ils ont bénéficié d'un focus sur les points essentiels de singularité du modèle du particulier employeur. À cette occasion, Entreprise et Droit Social (EDS) et la FEPEM ont signé une convention « inédite » pour accompagner leur professionnalisation.

Zoom sur : LE 1^{ER} FILM DE L'HISTOIRE À DOMICILE

Pour fêter les 70 ans de la FEPEM, nous avons souhaité retracer cette grande aventure à travers la création du 1^{er} film de l'histoire à domicile : « 70 ans d'engagement pour les particuliers employeurs et l'emploi à domicile ».

Durant ces 12 minutes, revivez tous les changements auxquels notre société est confrontée depuis la fin de la seconde guerre mondiale et les solutions qui ont été mises en place pour nous permettre de s'y adapter.

2004

Signature de la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur

2015

Déduction forfaitaire de cotisations sociales de 2 € par heure déclarée

2016

Inscription du statut de particulier employeur dans le code du travail ET généralisation du crédit d'impôt aux particuliers employeurs non imposables

2017

Signature du Contrat d'Innovation Emploi et Domicile par les candidats à la Présidentielle

2018

Fonds d'information et de Valorisation de l'Emploi à Domicile (FIVED)

FAITS MARQUANTS

1^{er} Congrès Innovation Emploi & Domicile

À l'occasion de ses 70 ans, le secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile a organisé le 26 juin 2018 au Grand Rex, le 1^{er} Congrès Innovation Emploi & Domicile qui rassemblait tous les acteurs du secteur : élus, partenaires, société civile, pour dialoguer, s'engager et imaginer ensemble l'emploi à domicile de demain.

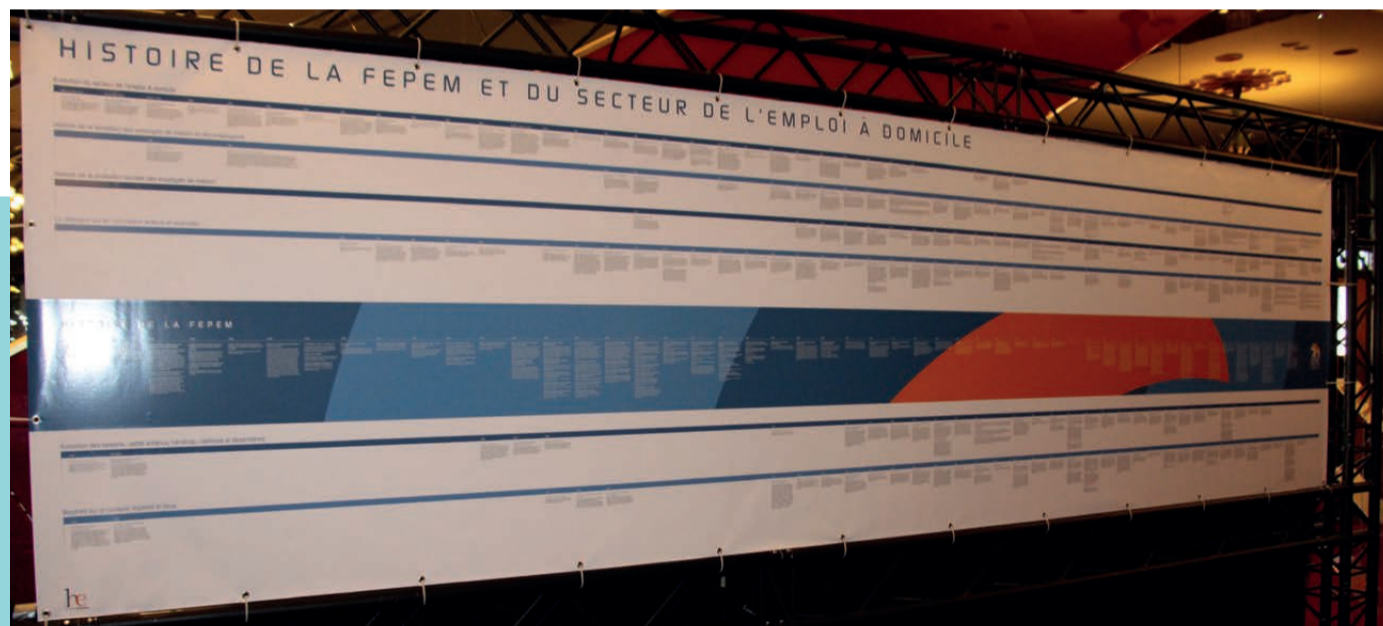
Marie Béatrice Levaux souhaitait que cet événement permette de « Faire secteur ensemble » au Grand Rex pour accompagner le doublement des besoins et déployer le Contrat d'Innovation Emploi & Domicile. Et ce sont plus de 800 invités qui ont répondu présents. Pierre-André Imbert, Conseiller social du Président de la République, Emmanuel Macron, a clôturé l'événement.

« C'est peut-être une des fédérations professionnelles qui aura fait le plus pour la transformation de la vie quotidienne des Français et qui a vraiment simplifié en fait cette forme d'emplois et son recours tout en ayant à cœur d'accompagner les salariés eux-mêmes dans leurs formations et leurs qualifications ».

PIERRE-ANDRÉ IMBERT, CONSEILLER SOCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Un des 12 panneaux thématiques



Chronogramme de 6 mètres

1^{re} exposition sur « L'histoire des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile »

Autour d'un moment de convivialité, les invités ont pu découvrir l'exposition « L'histoire des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile » mise en place par l'Observatoire.

En 2018, l'Observatoire a poursuivi son travail lancé au printemps 2017, sur la mémoire de la FEPEM.

Dans un premier temps, les équipes ont récolté les documents d'archives des délégations territoriales. Ensuite, elles les ont explorés en vue de recoudre l'histoire des particuliers employeurs. Puis, les recherches ont été complétées, par la réalisation d'interviews auprès de figures de l'organisation.

Ce travail historique a débouché sur la production de différents supports dont notamment :

→ Un chronogramme d'une longueur de 6 mètres retraçant l'histoire de la FEPEM et de l'emploi à domicile de la fin du XIX^e siècle à nos jours ;

→ 12 panneaux thématiques :

- Aux origines du secteur,
- Un long travail de structuration juridique du secteur,
- Une histoire de territoires,
- De la reconnaissance à la démocratisation du statut de particulier employeur,
- Vers une professionnalisation du secteur...

En bref

LES TROPHÉES DU PARTICULIER EMPLOYEUR

Les 70 ans du secteur ont été l'occasion de remettre les trophées du particulier employeur pour récompenser l'engagement des élus.

Les "doyennes" de la FEPEM ont reçu un prix pour les remercier de leur engagement depuis de nombreuses années : Marinette Hertz, Geneviève Levet, Simone Simon, Guite Corbineau mais aussi Josette Jeantet, Claudie Lestavel, Robert Brignier.

Les salariées du secteur ont également reçu des trophées : Mihaela Diaconu, assistante de vie et Esther Maria De Carvalho, assistante maternelle.



Trophée du Particulier employeur



Salariée du secteur et Marie Béatrice Levaux

#3 LES TERRITOIRES



FAITS MARQUANTS

Des délégations actives aux cotés des particuliers employeurs

À l'occasion des 70 ans, les délégations mettent l'accent sur les actions menées tout au long de l'année et celles à venir pour accompagner l'emploi à domicile déclaré.

UNE CONFIANCE RENOUVELÉE ENTRE LES CAF ET LA FEPEM

- La Caf du Nord et la FEPEM Hauts-de-France ont choisi un mode de collaboration permettant d'ajuster les services au plus près des besoins des professionnels. Les objectifs communs ainsi partagés entre les 2 partenaires contribuent au fil des années à la construction d'un partenariat durable.
- La Métropole de Lyon et la Caf du Rhône s'engagent avec la FEPEM Auvergne Rhône-Alpes dans un accompagnement renforcé des familles en situation de fragilité notamment celles qui emploient une assistante maternelle.

LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT MANDATAIRE DANS LE VAL D'OISE

La FEPEM Île-de-France a présenté le Label Qualimandat dont l'objectif est de rendre lisible et objective la qualité des services mandataires aussi bien auprès des acteurs institutionnels que du grand public.

La FEPEM Île-de-France et UNISAP 95 s'engagent dès à présent à poursuivre la réflexion afin de définir collectivement des actions concrètes en soutien à l'activité des mandataires Val d'Oisiens.

OUVERTURE DE NOUVEAUX POINTS RELAIS PARTICULIER EMPLOI

- Pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement à domicile notamment des personnes en situation de dépendance, la FEPEM Normandie et la ville du Havre ont inauguré le premier Point Relais Particulier Emploi en Normandie qui permettra aux havrais de faciliter et de sécuriser leurs démarches.
- La FEPEM Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires ont inauguré un nouvel espace particuliers emploi à Dijon, afin d'accueillir plus largement l'ensemble des acteurs concernés par le dialogue social territorial. Emploi à Domicile & Compétences, des innovations pour le territoire : tel était le fil rouge de la matinée inaugurale de ce nouvel Espace Particulier Emploi, situé Place du 30 octobre.
- Dans le département du Cher, la FEPEM Centre-Val-de-Loire a signé 8 conventions Points Relais Particulier Emploi avec des Maisons des services au public (MSAP) avec toujours cette dynamique collective : travailler ensemble pour favoriser l'emploi déclaré et accompagner les particuliers.

LANCEMENT DU RÉSEAU PARTICULIER EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le 21 novembre dernier, Chantal Lamy, Présidente de la délégation FEPEM Nouvelle Aquitaine a officialisé la mise en place du réseau Particulier Emploi. Elle a également insisté sur la richesse des actions engagées par les équipes FEPEM avec les partenaires, au service des 375 000 particuliers employeurs et des aidants.

SIGNATURES DE CONVENTIONS EN RÉGIONS

- Le 29 novembre, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la FEPEM du Pays de la Loire ont signé une convention régionale de coopération juridique, afin de sécuriser les relations de travail entre particuliers employeurs et salariés, et implicitement de lutter contre le travail dissimulé dans ce secteur d'activité.
- Le 5 novembre dernier, au sein de l'Hôtel de Région à Marseille, 75 personnes étaient réunies pour fêter le lancement du Réseau Particulier Emploi. Dans cette dynamique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la FEPEM Provence-Alpes-Côte d'Azur vont signer début 2019, une convention secteur dans le but de renforcer et d'encadrer le développement du secteur de l'emploi à domicile en région.

INNOVATION SOCIALE DANS LES TERRITOIRES

La délégation FEPEM Grand-Est présidée par Geneviève Augustin, est fière d'avoir inspiré l'idée de la création du prix de l'innovation territoriale décidé par la Présidence du Conseil national paritaire du dialogue social, qui permettra de mettre en valeur le dynamisme et la créativité des territoires.

Plusieurs temps forts menés par la FEPEM Occitanie ont rythmé la matinée du 18 décembre à Toulouse. Elle était riche en échanges, analyses et perspectives avec un même fil rouge : la volonté d'innover sans cesse pour toujours mieux accompagner les particuliers employeurs et leurs salariés.



BAROMÈTRE N°26 :

12 % des ménages de la région sont particuliers employeurs.

« L'emploi à domicile en Auvergne-Rhône-Alpes », Baromètre des emplois de la famille, octobre 2018.

En bref

Inauguration du 1^{er} point relais itinérant UNE FOURGONNETTE POUR ACCOMPAGNER L'EMPLOI À DOMICILE DÉCLARÉ SUR LES TERRITOIRES

Pour répondre à l'ensemble des particuliers employeurs, quel que soit leur lieu d'habitation et de manière uniforme, la FEPEM Nouvelle Aquitaine et BlueConfig ont labellisé en 2018 « le 1^{er} Point Relais Particulier Emploi itinérant ».

Ce partenariat répond à l'axe « innovation sociale et développement territorial des zones rurales et de montagne » en contribuant à la réduction de la frac-

ture numérique et en participant à la réduction des discriminations sociales liées au digital. Ainsi depuis le mois d'avril, l'équipe de la FEPEM Nouvelle Aquitaine anime des réunions et des ateliers numériques dans le Pays Basque intérieur et à l'Est Béarn.

En parallèle, le fourgon connecté déploie des ateliers numériques en se déplaçant sur le territoire du Haut Béarn.



1^{re} semaine de l'emploi à domicile initiée par le Réseau Particulier Emploi

**DU 11 AU 15 JUIN 2018
LA SEMAINE DE L'EMPLOI À DOMICILE**

Particulier Emploi, initiative des trois acteurs de l'emploi à domicile (IRCEM Prévoyance, IPERIA l'Institut et la FEPEM) a proposé durant la semaine du 11 au 15 juin 2018, des ateliers en ligne utiles pour accompagner les particuliers employeurs et les salariés dans leurs démarches !

Les 84 événements organisés sur l'ensemble du territoire et les 10 webinars ont permis de rencontrer près de 1700 personnes. Près de 70 % des participants sont salariés ou futurs salariés du particulier employeur. Et la deuxième catégorie majoritairement présente regroupe les particuliers employeurs ou ceux en passe de le devenir.

Participation au 88^e Congrès ADF

LA FEPEM PARTENAIRE DU 88^e CONGRÈS DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

La délégation FEPEM Bretagne, en présence de Patrick Schaepelynck, Président de la Délégation s'est mobilisée lors du 88^e Congrès des Départements de France. Partenaires de longue date, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et la FEPEM ont acté le principe d'une collaboration renforcée par la signature prochaine d'un avenant opérationnel à leur convention signée en 2017.

L'objectif est d'accompagner prioritairement les particuliers employeurs âgés et en situation de handicap, en lien direct avec le prochain renouvellement du partenariat entre la FEPEM et la CNSA.

« Avec cette signature que j'appelle de mes vœux, nos organisations réaffirmeront leur volonté de développer et promouvoir auprès des Conseil départementaux et des acteurs sur le territoire, des solutions d'emploi à domicile co-construites avec les partenaires du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Ces objectifs sont également partagés entre la FEPEM et la CNSA, dans le cadre d'une collaboration de plus de 10 ans. » souligne Marie Béatrice Levoux, Présidente de la FEPEM.

Nous sommes aux côtés des particuliers employeurs ultramarins

La FEPEM et la délégation FEPEM Ile de la Réunion se mobilisent contre la suppression des dispositifs pour les particuliers employeurs ultramarins.

Avec l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, le particulier employeur, non concerné par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ne disposera plus des exonérations prévues pour alléger le coût de l'emploi à domicile.

« Nous travaillons depuis de nombreux mois avec les organisations représentatives des salariés pour étendre la convention collective nationale des salariés du particulier employeur aux départements d'Outre-mer, ce que nous sommes en passe d'obtenir au bénéfice des employeurs mais également des salariés. Par cette mesure, le Gouvernement balaie nos efforts et porte un coup au pouvoir d'achat de nos concitoyens ultramarins, avec le risque d'un retour massif du travail non déclaré dans notre secteur. » souligne Marie Béatrice Levoux.



Le groupe de travail de l'EFFE devant le Parlement européen

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA FEPEM ET LE MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE

Marie Béatrice Levoux, Présidente de la FEPEM et Yves Bertoncini, Président du Mouvement Européen ont signé la convention de partenariat. Ils ont rappelé l'engagement commun des deux organisations à « sensibiliser le grand public et produire des idées nouvelles pour l'avenir de la construction européenne ».

Poursuivant cet engagement, la Présidente est intervenue lors de l'Université d'automne du Mouvement Européen, organisée du 12 au 14 octobre 2018, pour pointer les priorités de la Fédération avant les élections européennes de 2019 et son travail à l'échelle européenne sur le secteur de l'emploi à domicile.

Elle a d'ailleurs rappelé son engagement :

« remettre le citoyen au cœur des enjeux européens ».



SEPTEMBRE 2018, LA FEPEM AU PARLEMENT EUROPÉEN POUR PORTER SON PROJET DE LIVRE BLANC EUROPÉEN

Active depuis plus d'un dizaine d'années à Bruxelles, la FEPEM a impulsé il y a 5 ans la création de la Fédération Européenne des Emplois de la Famille dont l'objectif est de favoriser la structuration de l'emploi à domicile à l'échelle européenne.



Livre Blanc européen

Témoignage de son engagement européen, la FEPEM est très active au sein de l'EFFE, qui travaille depuis 18 mois sur un projet de Livre Blanc européen.

Ce projet doit délivrer des propositions concrètes pour structurer au plan européen l'emploi à domicile entre citoyens (professionnalisation, dialogue social, conditions de travail décentes, attractivité du secteur, ou encore partage de bonnes pratiques existantes dans certains Etats membres).

Au Parlement européen, un groupe de travail informel présidé par Elisabeth Morin-Chartier (European People's Party : EPP, France) et qui rassemble une quarantaine d'eurodéputés soutient les travaux portés par l'EFFE.

#4 DES ÉLUS ENGAGÉS !

RÉUNIONS STATUTAIRES 2018

10
BUREAUX
EXÉCUTIFS

4
CONSEILS D'ORIENTATION
ET DE GOUVERNANCE EMPLOI
ET DOMICILE (COGE&D)

4
CONSEILS
DES PRÉSIDENTS

40
COMITÉS TERRITORIAUX
ORGANISÉS DANS
LES DÉLÉGATIONS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE 25 JUIN 2018 SOIT 70 ANS
JOUR POUR JOUR APRÈS
LA DÉCLARATION
EN PRÉFECTURE** →



Statuts de la FEPEM déposés le 25 juin 1948

Les élus ont la parole !

Sur chaque territoire, les délégués, élus par des communautés régionales de membres adhérents, agissent auprès des pouvoirs publics et des décideurs locaux pour porter la voix des particuliers employeurs.

LES RAISONS DE LEUR ENGAGEMENT

Témoignage de Magaly Simeon, élue FEPEM depuis 5 ans, Vice-présidente en charge de l'Europe, de l'International et de la Fondation du Domicile :

« Je me suis engagée car je considère que le sujet de l'emploi au domicile et de l'accompagnement des familles est un sujet qui devient de plus en plus important avec les évolutions de la société. »

Témoignage de Nadine Pradier, élue FEPEM depuis 5 ans, Vice-présidente en charge de la Coordination politique des territoires :

« Je me suis engagée à la FEPEM pour accompagner le développement d'emplois singuliers, innovants et vertueux. »

UN ENGAGEMENT TOURNÉ VERS LE FUTUR

Témoignage d'Anita Poutard, élue FEPEM depuis 42 ans, Vice-présidente en charge du Dialogue social et de la Négociation :

« Dans l'avenir, je vois la FEPEM comme un acteur incontournable qui sera force de propositions auprès des politiques et des institutions pour accompagner et faciliter la relation de l'employeur et du salarié. »

En 2019, la FEPEM continue de rassembler des citoyens volontaires qui souhaitent donner du sens à leurs actions et participer au développement de l'emploi déclaré à domicile. Vous partagez nos valeurs : simplification de l'emploi, solvabilité des ménages, professionnalisation des métiers ?

N'hésitez plus, rejoignez-nous !

Rendez-vous sur www.fepem.fr

Enquête exclusive : qui sont les délégués territoriaux de la FEPEM ?

Au printemps 2018, les délégués territoriaux ont été sollicités pour répondre à une enquête. Qui sont les élus de la FEPEM ? Quels sont les ressorts de leur engagement ? Quels sont leurs besoins pour mener à bien leurs missions ?

À l'occasion des 70 ans de la FEPEM et du secteur de l'emploi à domicile, il était important de dresser le portrait le plus précis possible de ces élus engagés, et de montrer la manière dont ils conçoivent leurs actions et définissent leurs attentes.

La synthèse des contributions a permis d'identifier plusieurs besoins, qui dessinent 3 axes prioritaires d'actions :

- Intensifier la professionnalisation des délégués ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication ;
- Faciliter la dématérialisation de l'action bénévole.



Directrice de publication : Marie Béatrice LEVAUX
Rédaction et conception : Pôle communication
Graphisme : Catherine Chevallier

L'essentiel 2018 est une publication de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM).
79 rue de Monceau, 75008 Paris.

→ Retrouvez toute l'actualité du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile sur www.fepem.fr

Fepem
FÉDÉRATION DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE